



PLAN D'ACCESSIBILITÉ SCOLAIRE

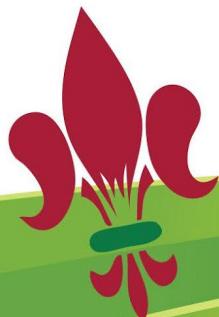
CONSEIL DES ÉCOLES FRANSASKOISES



Au Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), nous nous engageons à faire en sorte que chacun puisse accéder à nos installations, programmes et services sans obstacles.

La Loi sur l'accessibilité de la Saskatchewan (*The Accessible Saskatchewan Act*) est entrée en vigueur le 3 décembre 2023. Cette législation importante exige que notre division scolaire élabore un plan d'accessibilité visant à identifier, réduire et prévenir les obstacles rencontrés par les élèves et les membres de la communauté.

Un plan d'accessibilité permet de recenser les obstacles existants et de détailler les mesures nécessaires pour améliorer l'inclusion. Environ 29,8 % de la population de la Saskatchewan âgée de plus de 15 ans s'identifie comme vivant avec un handicap, ce qui illustre l'importance de favoriser l'accessibilité pour toutes et tous.



École de langue première
aujourd'hui...
Francophone
bilingue
pour la vie!

Pour élaborer notre plan d'accessibilité, le CÉF a examiné ses programmes et services actuels et a consulté trois groupes différents :

- Parents et communauté : Les conseils d'école ont répondu à un sondage portant sur divers aspects liés à l'accessibilité.
- Enseignants : Des orthopédagogues et directions d'école ont également été consultés au moyen d'un sondage.
- Service de transport scolaire : Nos partenaires ont recueilli des données sur les besoins, demandes et limites en matière d'accessibilité dans chaque communauté.

Un comité de travail a ensuite analysé l'ensemble des données et commentaires recueillis afin de déterminer les mesures que le CÉF mettra en œuvre au cours des trois prochaines années pour améliorer l'accessibilité de ses installations, programmes et services. À long terme, nous nous engageons à identifier et à réduire de manière systématique les obstacles présents au sein de notre organisation.

Nous voulons souligner que nous avons identifié un obstacle qui est propre aux élèves du Conseil des écoles fransaskoises. Il s'agit d'un défi unique en son genre : l'accessibilité linguistique. L'absence de services spécialisés en français ou de ressources, par exemple, pour desservir la population fransaskoise – incluant les enfants et leurs familles – constitue une barrière majeure.

Cet obstacle à l'accessibilité ne se limite pas à l'éducation : il touche directement la santé, le développement langagier et le bien-être des élèves. Dans les sections suivantes, nous décrirons en détail la nature de cet obstacle et ses impacts sur la communauté fransaskoise.



COMPRENDRE LES OBSTACLES À L'ACCESSIBILITÉ

Les obstacles à l'accessibilité surviennent lorsque les systèmes, les environnements ou les informations ne sont pas conçus pour être utilisés par toutes et tous. Les principaux types d'obstacles comprennent :

- **Obstacles physiques** : Espaces, objets ou bâtiments conçus de manière à limiter l'accès des personnes handicapées.



- **Obstacles à l'information et à la communication** : Informations non présentées dans des formats accessibles ou compréhensibles.
- **Obstacles comportementaux** : Attitudes ou actions fondées sur des idées erronées au sujet des personnes handicapées.
- **Obstacles technologiques** : Technologies qui ne peuvent être utilisées par toutes et tous, notamment en l'absence de dispositifs d'assistance ou de technologies adaptées en classe.

Tel que mentionné plus haut et en plus des obstacles principaux, le Conseil des écoles fransaskoises vit des **obstacles linguistiques** au quotidien. Ces obstacles surviennent lorsque la langue utilisée dans les communications, les services ou les ressources n'est pas accessible ou compréhensible pour toutes et tous. Il arrive souvent au CÉF que les services en français ne soient pas disponibles dans la communauté, par exemple ou lorsque des documents et ressources sont offerts seulement en anglais. Les obstacles linguistiques représentent un réel obstacle à la réussite éducative pour les élèves du CÉF.

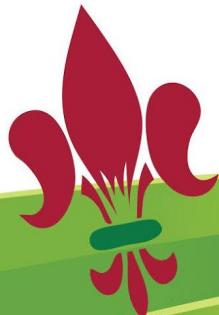
Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) représente la communauté francophone en milieu scolaire dans une province majoritairement unilingue anglophone. En plus de sa mission éducative, le CÉF assume un rôle unique : celui de carrefour de tous les services francophones, afin de répondre aux besoins des familles dispersées sur l'ensemble du territoire.

Or, l'absence de services spécialisés en français dans la province constitue une barrière invisible qui limite l'accès équitable aux ressources essentielles pour les élèves et leurs familles. Cette situation crée une inégalité systémique qui compromet la réussite scolaire, le développement langagier et le bien-être psychologique des enfants.

Le Conseil des écoles fransaskoises fait face à une réalité unique et exigeante. Aucun autre conseil scolaire de la province n'est confronté à une telle barrière invisible. Il est impératif que le gouvernement provincial reconnaîsse cette inégalité et collabore avec le CÉF afin de mettre en place un plan structuré et évolutif.

À court terme, un financement d'urgence est nécessaire. À moyen terme, des partenariats et solutions virtuelles doivent être développés. À long terme, la province doit investir dans la création de services spécialisés en français pour assurer un accès équitable et durable aux familles fransaskoises.

ANALYSE ET PISTES D'ACTION POUR CHAQUE TYPE D'ACCÈS



École de langue première
aujourd'hui...
Francophone
bilingue
pour la vie!

Au terme de ce processus de consultation et d'analyse, nous avons dégagé des priorités essentielles pour guider nos efforts en matière d'accessibilité. Au cours des trois prochaines années, le CÉF mettra en œuvre des actions concrètes et mesurables visant à éliminer les obstacles identifiés et à prévenir l'apparition de nouveaux défis. Ces actions prioritaires constituent une feuille de route claire pour renforcer l'inclusion, améliorer l'expérience de tous les membres de notre communauté scolaire et assurer une accessibilité durable dans nos installations, nos programmes et nos services.

1. **Obstacles physiques**



Dans plusieurs écoles du CÉF, l'absence de toilettes accessibles, de rampes ou de portes automatiques limite les déplacements des élèves à mobilité réduite à l'intérieur même du bâtiment. Le manque de locaux spécialisés — comme des classes ressources ou des espaces et fournitures adaptées pour des interventions individuelles ou en groupe — contribue également à l'isolement des élèves ayant des besoins particuliers. À cela s'ajoute une signalisation souvent non bilingue ou mal adaptée, ce qui complique l'orientation des élèves et des familles francophones ainsi que des personnes ayant des limitations physiques. Enfin, les budgets d'infrastructure demeurent insuffisants pour combler le retard historique en matière d'aménagement d'espaces pleinement accessibles.

Pistes d'action :



- Identifier les barrières d'accessibilité dans nos écoles.
- Prioriser les demandes budgétaires (capital mineur et capital majeur) auprès de la province pour la rénovation des écoles les moins accessibles, en s'appuyant sur des diagnostics objectifs.
- Implanter une signalisation bilingue, claire, universelle et visuelle dans tous les espaces communs.
- Avec les rénovations approuvées par la province, élargir l'accès à des espaces de soutien adaptés et polyvalents (ressources, santé, répit).

2. Obstacles à l'information et à la communication



Les outils, ressources et plateformes pédagogiques sont souvent disponibles uniquement en anglais ou proposés en français à un coût disproportionné, ce qui complique leur intégration et leur adoption dans les écoles. L'accès aux professionnels des services spécialisés dans les communautés — tels que l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychologie ou le counseling — se fait généralement en anglais ou à distance, sans soutien d'interprétation, limitant ainsi la possibilité d'offrir des services véritablement adaptés auprès des familles. Par ailleurs, les services et l'accompagnement, rarement offerts en français en Saskatchewan, entraîne des frais de déplacement supplémentaires ou une absence de mise à jour des compétences essentielles du personnel. Enfin, les délais dans les références vers les services externes, l'absence de traduction systématique des rapports et interventions, ainsi que le manque de



compréhension des réalités linguistiques, contribuent à accentuer les obstacles d'accès pour les élèves et leurs familles.

Pistes d'action :

- Établir et renforcer de véritables partenariats avec les organismes francophones de santé, de services sociaux et de soutien.
- Uniformiser la production et l'utilisation d'outils et de ressources pédagogiques équivalentes en français ; exiger la traduction adaptée.
- Soutenir financièrement le soutien et les services en français pour les familles et, au besoin, l'offre régulière de formation à distance et locale pour les spécialistes.

3. Obstacles comportementaux



Le manque de formation continue en inclusion entraîne une méconnaissance des réalités vécues par les élèves et leurs familles, ce qui freine le développement d'une culture scolaire véritablement accueillante. Des préjugés persistent également quant aux capacités des élèves ayant un handicap, menant à leur sous-estimation, à des réactions inadaptées lors de leur



intégration ou même à leur exclusion partielle des activités scolaires et parascolaires. De plus, les intervenants spécialisés francophones — tels que les orthopédagogues et les psychologues — sont rarement disponibles, ce qui accentue les obstacles à l'accès à un accompagnement personnalisé. Enfin, la culture majoritairement anglophone influence souvent les attentes et les pratiques, parfois au détriment d'une pleine reconnaissance des droits linguistiques et des besoins particuliers des francophones en situation de handicap.

Pistes d'action :

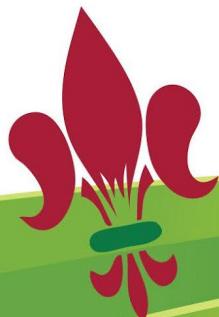
- Offrir et valoriser une formation continue obligatoire en inclusion et accessibilité, avec un volet spécifique sur la réalité linguistique et culturelle des francophones en situation de handicap.
- Afficher et promouvoir de façon visible un engagement institutionnel envers la diversité et l'inclusion comme valeur partagée.

4. Obstacles technologiques

Les outils numériques éducatifs, les logiciels spécialisés — tels que les lecteurs d'écran ou les plateformes d'apprentissage — ainsi que la documentation adaptée sont rarement offerts en français ou ne répondent pas adéquatement aux besoins des élèves francophones ayant des limitations physiques, sensorielles ou cognitives. L'accès à une connexion internet haute vitesse demeure également inégal, particulièrement en milieu rural, ce qui limite autant la téléthérapie que la pédagogie, le soutien à distance et la participation inclusive aux activités numériques. De plus, la petite taille des effectifs et la dispersion géographique rendent difficile le partage des ressources spécialisées et l'organisation de réseaux de soutien. Enfin, le soutien technique rapide, spécialisé et disponible en français est pratiquement inexistant, ce qui accroît encore davantage les obstacles technologiques rencontrés par les élèves et le personnel.

Pistes d'action :

- Exiger que les acquisitions technologiques et informatiques répondent à la double exigence : accessibilité ET qualité en français.
- Négocier avec les fournisseurs de services internet une égalité d'accès à la connectivité, prioritairement pour les écoles plus isolées.
- Développer un service d'assistance technique provinciale, bilingue.



- Favoriser la création de communautés de pratique virtuelles entre équipes-écoles éloignées.

